

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DES HAUTES ALPES

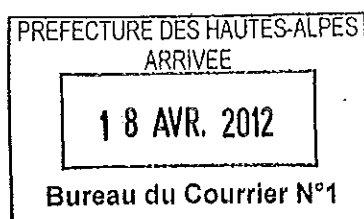
SyME 05 (Anciennement FDE05 – Arrêté préfectoral du 26 décembre 2011)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2012

OBJET : N° 03/2012
Cadences Amortissements

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	29
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	25
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> N'ont pas participé au vote	4
Date de la convocation	15/03/2012



L'an deux mille douze, le 5 avril à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité des HAUTES-ALPES, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel du Département à GAP, sous la présidence de M. Albert MOULLET, Président du SyME05.

Etaient présents : M. MONTAY Alain - M. CHAUVIN Christian - M. BERNARD Jean Marie - M. BOIVIN Jean Pierre – M. FARDELLA Alain - M. PLEINDOUX Claude - - M. GOURY Dominique – M. GOURDOU Bernard – M. NICOLAS Laurent - M. DOU Jean Claude – M. VIGNAL Marc - - M. AUDIER Marc – M. FABRE Claude - M. ZANETTO Marc – M. CANNAT Marcel – M. BONNAFOUX Albert - M. SARRAZIN Bruno – M. AUBERT Daniel - M. ALLARD LATOUR Bernard - Mme MORHET RICHAUD Patricia – M. MOTTIER Albert – M. AUBERT Jean Paul - M. MOULLET Albert – M. GAY PARA Michel - M. ARNAUD Jean Michel – M. AIGON Christian- M. BLANC Georges – M. AMOURIQ René – M. RODET Dominique.

Soit 16 collèges représentés par vingt neuf délégués sur les vingt et un Collèges ayant quarante quatre délégués.

Assistés de :

- M. RAIZIN Stéphane, Directeur adjoint.
- Mme LEBRUN Nadine, Responsable Administrative
- Mme PEYRON Magali, secrétaire

Etaient excusés : M. WEYNACHTER (Trésorier d'EMBRUN) – Délégués du Collège de VALLOUISE

Secrétaire de séance : M. AUBERT Jean-Paul

OBJET : N° 03/2012
Cadences Amortissements

Le Président propose au Comité Syndical de débattre de la cadence d'amortissement du matériel acquis en 2011 par la Fédération (devenue SyME 05 au 1^{er} janvier 2012)

ANNEE ACQUISITION	NATURE	DUREE AMORTISSEMENT
2011	Mobilier (armoires, réfrigérateur)	5 ANS
2011	Logiciels	2 ANS
2011	Véhicule	5 ANS

Le Comité Syndical :

- o Autorise le Président à amortir ces biens acquis en 2011.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
A. MOULLET

